

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 10/02/2023
TENU A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H00

PRESENTS : Nicolas VILAIN, Patrick MICHELIN, Françoise EUVRARD, Sarah BARUET, Matthieu RABOT, PARADIS Laurent, Daniel CEVRERO, Hélène LIET, John SIMONET Isabelle, MARTINET, GALLAND Vanessa

EXCUSES : Quentin PERRUSSON (donne pouvoir à Nicolas VILAIN), Alexis GAUTHIER (donne pouvoir à Vanessa GALLAND), Philippe DRIVON, Sylvie BERNARD (donne pouvoir à MICHELIN Patrick)

1) Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2022 à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour afin d'incorporer la vente du bus scolaire, le RIFSEEP des employés technique, la modification des Statuts du SYDESL.

2) Acquisition logiciel cimetière 3D Ouest

Afin de gérer les concessions du cimetière communal de Serley, le Conseil Municipal a décidé de se munir d'un logiciel cimetière. Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les différentes propositions de la Société 3D Ouest.

Au vu du travail effectué par une conseillère municipale pour la numérotation des tombes dans les différents carrés du cimetière, le Conseil Municipal décide d'intégrer eux même les données dans le logiciel cimetière. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité opte pour cette option au tarif de 2223 € TTC.

3) délibération concernant l'assujettissement des logements vacants et résidences secondaires à la taxe d'habitation.

Le Maire de Serley expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

4) Délibération concernant la clôture du budget transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 16 mars 2016, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un budget annexe « régie transport scolaire ».

Ce Budget permettait de retracer les comptes relatifs à l'activité des transports scolaires et extrascolaires.

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée 2022, la commune n'assure plus le service de ramassage scolaire et a décidé d'assurer la prestation par le biais d'un prestataire de service.

Le budget retrace donc uniquement les dépenses liées à l'utilisation du bus pour les activités scolaires ou extrascolaires. Il convient donc de procéder à la clôture et d'arrêter les comptes annexes « régie transport scolaire » à la fin de l'exercice 2022, après vérification de leur concordance avec les comptes du comptable public.

Cette clôture a pour conséquence :

- La suppression du budget annexe « régie transport scolaire »,

- La reprise de l'actif et des résultats dans les comptes du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide la suppression du budget annexe « régie transport scolaire ».

5) Création poste employé pour gestion du Gîte, Chalets et Salle des fêtes

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la gestion du Gîte, des chalets et de la Salle des fêtes

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2024.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique, à temps non complet à 26 heures semaines

6) Attribution logement 27 rue de l'Eglise

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes reçus concernant le logement situé 27 rue de l'Eglise à Serley.

Monsieur Galland Gérard
Madame Galland Biscarat Christine
Monsieur Friendship Luke et Madame Plathey Léa

Mme GALLAND Vanessa n'a pas pris part à la délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 7 voix pour Monsieur Friendship Luke et Madame Plathey Léa, 2 voix pour Monsieur Galland Gérard, 3 voix pour Madame Galland Biscarat Christine

Accepte de Louer le logement à Monsieur Friendship Luke et Madame Plathey Léa à compter du 15 mars 2023 pour un loyer de 480 € et 80 € de Charges.

7) Proposition achat parcelle bois + rétrocession parcelle de bois d'un particulier

Monsieur le Maire a reçues plusieurs propositions concernant l'acquisition de parcelle de bois sur la commune.

- 1^{er} proposition : parcelle à la Chise pour un tarif de 600 € environ
- 2^{ème} proposition : rétrocession d'une parcelle à la ville des Maréchaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter concernant l'acquisition pour ces 2 parcelles.

- 1^{er} proposition : le Conseil Municipal à 12 pour et 1 abstention décider d'acquérir la parcelle de la chise
- 2^{ème} proposition : le Conseil Municipal à 2 contre, 1 abstention et 10 pour accepte la rétrocession de la parcelle situé Ville des Maréchaux

Monsieur le Maire se charge de prendre contact avec les propriétaires de chaque parcelle.

8) Validation programme voisins vigilants

Le 2 décembre 2022 la gendarmerie de St Germain du Bois est venu expliquer le dispositif de participation citoyenne qui consiste à l'installation d'une chaine de vigilance et de diffusion améliorant la prévention de proximité vis-à-vis de tous les habitants et facilitant l'échange d'information entre la population et les forces de sécurités. Après vote du Conseil Municipal la proposition n'a pas été validée (7 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre)

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision au prochain Conseil Municipal concernant la mise en place ou non de ce programme.

9) Tarifs transport scolaire et garderie

Monsieur le Maire rappelle le tarif actuel du transport scolaire qui est de 20 € par trimestre et par enfants. Depuis la rentrée de septembre 2022, le transport scolaire est effectué par un prestataire de service qui est plus couteux pour la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs du transport scolaire ainsi que la possibilité de mettre en place un tarif de garderie pour la rentrée prochaine. Actuellement la garderie est gratuite.

10) Projet aménagement du Bourg et de la rivière

La Commission travaux se réunira le samedi 4 mars 2023 afin de voir quels travaux seront envisagés pour l'aménagement de la place du bourg et de la rivière.

11) Elagage Haie du cimetière

Des travaux d'élagage de haie du cimetière côté rue de la Champonnière ainsi que du marronnier de l'auberge vont être réalisés.

12) Vente du bus scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'achat du bus scolaire appartenant à la commune de Serley pour un montant de 5000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal accepte la proposition 5 000 € pour la vente du bus scolaire et autorise le Maire à procéder à l'exécution de la vente du bus scolaire.

13) Modification des statuts du SYDESL

Vu la délibération n° CS22/066 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;
- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;
- À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les modifications des statuts du SYDESL

14) RIFSEEP Emploi Technique

Le conseil décide à l'unanimité de mettre en place le RIFSEEP et de conserver le plafond indemnitaire annuel proposé par l'Etat (100%). Les montants de l'IFSE et du CIA seront définis par l'autorité territoriale.

10) Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs des prestations du SDIS à titre opérationnel ainsi que les tarifs des autres prestations effectuées par le SDIS
- Une réunion aura lieu le jeudi 16 février pour la préparation du budget avec le trésorier de Pierre de Bresse Monsieur EDOT.
- Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que la femme d'un conseiller municipal a donné naissance à son deuxième enfant. Il propose à l'Assemblée de lui offrir un bon d'achat de 100€ dans un magasin de puériculture.
- Fleurissement : Monsieur le Maire et la 2^{ème} adjointe sont allés récupérer le prix du concours fleuris de Serley, la commune maintient ses 2 fleurs
- Monsieur le Maire informe que des dépôts sauvages ont été trouvés rue des Autelins et rue de la Grappinière.
- Monsieur le Maire informe que des lames du parquet de la salle des fêtes remontent et gonflent à certains endroits.
- Une demande d'une conseillère municipale a été faite concernant la possibilité d'organiser une visite du centre de tri soit du SMET à Chagny soit du SICTOM de Lons le Saunier.
- Le bulletin de la commune est en cours de préparation il sera bientôt terminé.
- Monsieur le Maire informe que 7 arbres vont être plantés sur la commune.

Fin séance 22h30

Le Maire
Nicolas VILAIN

